

LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET DEVOIR DE LOYAUTÉ

ENJEUX ET STRATÉGIES DANS LA CONJONCTURE ACTUELLE



RECONNAISSANCE TERRITORIALE

- Je vous parle de Saskatoon sur le territoire du Traité n° 6 et la patrie traditionnelle des Métis... et le siège temporaire du pire gouvernement provincial du Canada, sans exception.

VUE D'ENSEMBLE

- Les enjeux et les stratégies concernant le devoir de loyauté académique avant la COVID.
- Les enjeux de la conjoncture actuelle
- Les stratégies de mobilisation libertaire : **prendre des libertés avec la liberté**
- La société du spectacle libertaire : après Sartre, Debord, Foucault
- **Improvisation de l'aliénation** et le **carnaval comme routine** : s'approprier la liberté pour une « politique » de « libération » agglomérative.
- Le cas du **devoir de loyauté** pour la conformité du travail académique avec le mouvement syndical en tant que tel
- Le **devoir de loyauté** en faveur de l'exceptionnalisme du travail universitaire
- La situation nationale et provinciale : écoutez vos éducateurs et chercheurs ou suivez votre influenceur ignorant préféré
- Stratégies contre l'apaisement : dans le cadre de « la Loi », le potentiel « anti-lumpen » de l'approche du « levain de justice » et à travers le terrain mouvant et le paysage médiatique de l'anarchie.

DEVOIR ACADÉMIQUE DE LOYAUTÉ AVANT LA COVID

- La syndicalisation croissante du personnel académique dans les établissements d'enseignement postsecondaire, face à une gestion académique de plus en plus impérieuse, a conduit les personnes qui revendiquent la liberté académique à défendre cette revendication partout et de toutes les manières possibles ;
- Tout en refusant d'être traités comme des « personnes embauchées », ils ont utilisé deux sites pour affirmer leur statut d'**employés-plus** : la gouvernance collégiale partagée et la négociation de conventions collectives avec la direction ;
- Dès le début de ce processus de syndicalisation du travail académique, beaucoup ont reconnu que leur liberté académique (et leur obligation) de critiquer l'employeur avait été justifiée une fois pour toutes dans le *rapport* Fowke-Laskin (1959)

SUITE

- Le *rapport* note : « Le doyen Freeman [de la faculté de théologie] a déclaré que lorsqu'il a lu pour la première fois la lettre [écrite à un collègue par le professeur Harry Crowe], il était d'avis que tout membre du personnel académique avait **le devoir de** la remettre au recteur [Lockhart] » (p. 24 ; c'est nous qui soulignons) ;
- Cette extraordinaire infantilisation du « personnel académique », tout en affirmant une culture de la délation liée à une hiérarchie ecclésiastique rigide qui justifie la lecture du courrier d'autrui, est certainement encore d'actualité aujourd'hui, alors que le personnel académique continue de revendiquer la garde et le contrôle de sa correspondance à l'ère du *trolling*, de l'info-vigilance, de la prescription managériale des **tâches** et de l'intolérance à la « **déloyauté** » ;
- Mais les fondements des actions du doyen Freeman et leurs résultats punitifs ont-ils disparu depuis longtemps ? Ce n'est pas le cas.

SUITE

- « La liberté académique est une **valeur** centrale, **voire** la **valeur** centrale, de la **vie** universitaire. Tout ce qui **interfère** avec elle doit être **justifié** par référence à des valeurs antérieures et supérieures. Je n'en **vois** que très peu, à part **peut-être** la protection de la vie humaine : **certainement** pas la **solidarité institutionnelle** ; **certainement** pas la **réputation institutionnelle**. » (Harry Arthurs, *Academic Freedom : When and Where ?*, notes pour un panel de l'AUCC lors de son assemblée annuelle, Halifax, 1995; c'est nous qui soulignons);
- Ouf! Un ancien doyen d'une faculté de droit et président d'université (York, 1985-1992) s'adresse à ses successeurs et a l'air d'un universitaire qui pense à voix haute, sans filtre et librement;
- Quels présidents y parviennent aujourd'hui, à l'ère des Grands faiseurs d'image de marque, de l'aversion au risque sous toutes ses formes, du fétichisme des classements, des PDG grassement rémunérés et du fiduciaire universitaire ploutocratique ?

SUITE

- Avant que la COVID ne frappe le Canada, les administrateurs et le personnel académique reconnaissaient tous que la liberté académique était indispensable à l'enseignement et à la recherche; toutefois, ils étaient beaucoup moins d'accord sur sa portée et sa pertinence dans les domaines de la prise de parole intra-muros et extra-muros, c'est-à-dire le droit de critiquer la direction de l'établissement et ses politiques préférées, et le droit du personnel académique de contribuer aux débats publics sur des questions d'intérêt public;
- La nouvelle « Déclaration sur la liberté académique » de 2011 de l'AUCC (à l'époque) a été largement perçue comme rétrograde, négligente dans certaines de ses affirmations et dans certains de ses silences; un échange de déclarations publiques entre l'ACPPU et l'AUCC s'en est suivi et a laissé entrevoir certains des problèmes encore présents;

SUITE

- L'ensemble des échanges entre l'AUCC et l'ACPPU mérite un examen minutieux et récurrent, notamment en raison des insinuations de la première selon lesquelles, au-delà des discours disciplinaires sur les questions disciplinaires, le personnel académique ferait bien de s'autocensurer, sinon il risquerait de violer son devoir de loyauté envers son employeur;
- Voici un extrait de la déclaration de Stephen Toope et Paul Davidson en réponse à Wayne Peters et Jim Turk : « La responsabilité d'une institution d'organiser sa mission est une contrainte appropriée à la liberté académique. Par exemple, la responsabilité d'une université de programmer les cours et les examens et de préparer le calendrier universitaire ne devrait pas être encombrée par une définition floue de la liberté académique. » Oh Harry Arthurs, Bora Laskin et Vernon Fowke, où êtes-vous pour décoder et dénoncer une telle « organisation » anodine de la « mission » de l'université ?!
- Au moins, David Naylor, de l'Université de Toronto, a senti la mauvaise odeur dans la nouvelle déclaration de l'AUCC et a refusé d'y adhérer. Mais l'excellente déclaration de l'Université de Toronto sur la liberté académique n'est pas applicable dans le cadre d'une convention collective, mais dans le cadre du miasme administratif qui enveloppe la compréhension et la mise en œuvre de la politique institutionnelle. Demandez à la professeure Azarova le point de vue actuel de ses partisans de l'U de T sur ce sujet. Ou, si j'ose dire, demandez à l'ACPPU !
- Les problèmes de l'usine à diplômes se poursuivent sans relâche depuis 2011, et les protocoles liés à la COVID imposés unilatéralement viennent s'ajouter aux inquiétudes du personnel académique et de ses associations.

LES ENJEUX DE LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE AUJOURD'HUI

- La notion d'un principe commun d'engagement en faveur de la liberté académique, auquel s'ajoutent des annexes ou des périphéries controversées, était déjà un défi avant et après 2011;
- Le risque accru **aujourd'hui** est que **toutes les versions de la liberté**, y compris la liberté académique, soient ingérées, transformées et militarisées par des libertaires mécontents, afin de renverser ou d'inverser ces versions et traditions jusqu'alors adoptées et promues;
- Les liens de la liberté académique avec l'excellence sont déjà redéfinis comme preuve du privilège immérité d'une « élite » de gauche choyée qui sert ceux qui sont encore plus privilégiés qu'elle; il est donc temps pour les libertaires de dissocier la science, la haute culture et la « culture de l'élimination » hautaine, de toute forme de liberté, et d'utiliser la liberté académique pour diviser le milieu universitaire aussi profondément qu'elle divise la société, et de manière tout aussi simpliste.



PRENDRE DES LIBERTÉS AVEC LA LIBERTÉ : L'ARROGANCE DES CONVOIS DE LA LIBERTÉ

- La signification de la **liberté est le** lieu d'une lutte prodigieuse, tant sur le plan historique qu'aujourd'hui, et à l'heure actuelle, un terme illustre est à la fois vidé de son sens pour fonctionner comme un bien libertaire et évident, et amené à fonctionner comme une corne d'abondance de plaintes et d'accusations toujours changeantes dont le manque de définition et de cohérence les protège des attentes habituelles des citoyens rationnels et des autorités académiques qui font leur travail dans une **loyauté** contre toute dérive autoritaire et lyssenkiste envers la discipline, les preuves et l'expertise;
- Vous avez bien sûr entendu parler des nouveaux vêtements de l'empereur (ou même les avoir vus); examinez maintenant le délire iconographique de l'opportuniste fanfaron qui s'affirme sur les drapeaux, les écussons, les tatouages, les insignes de l'arlequin écervelé qui réchauffe les foules, et l'animosité des Trumpiens canadiens. Ce processus est légitimé par certains députés et sénateurs conservateurs, et par des premiers ministres comme Scott Moe qui interprète sa composition actuelle, **Concerto for Truckhorn, Dogwhistle, Oil Drum, et Superspreader Chorus.**



LA SOCIÉTÉ DU SPECTACLE LIBERTAIRE

- La perspective sartrienne : « Nous sommes condamnés à être libres » laisse entendre une ironie existentielle et un devoir dialectique liés à la responsabilité des actions humaines, et non un laissez-passer pour ne jamais aller en prison auquel pourraient croire les libertaires en roue libre;
- Le cauchemar de Guy Debord : la société du spectacle était déjà assez mauvaise dans les années 1960, et il a fini par admettre qu'elle pouvait et allait empirer, tout en affirmant que la « séparation humaine est l'alpha et l'oméga du spectacle », un lieu où les « atomes » sociaux isolés peuvent se sentir connectés à une version de « l'Unique » : nation chrétienne de colons blancs, drapeau national, ou autre. Que penserait-il de cette liaison d'atomes sociaux en composés volatils qui se fait au nom « de l'alpha et de l'**omicron** du spectacle »? Que penserait Harry Arthurs de cette « solidarité [**anti-**]institutionnelle » ?
- Que penserait Foucault de la version de la **parrhésie** (discours sans peur adressé aux détenteurs du pouvoir) du « convoi de la liberté », qui verbalise sa vérité sur la place publique, ou de la menace d'éclipse de « l'intellectuel spécifique », qui « n'est plus le rhapsodiste de l'éternel, mais le stratège de la vie et de la mort », par l'**anti-intellectuel générique** de la nouvelle barbarie ?
- Ces questions constituent en quelque sorte mon **résumé** du type de travail que nous avons un **devoir de loyauté** à entreprendre, si nous souhaitons maintenir et étendre les liens entre la liberté académique et les valeurs et institutions démocratiques.

L'IMPROVISATION DE L'ALIÉNATION ET LE CARNAVAL COMME ROUTINE

- Ce sont là des symptômes de désespoir et de vulnérabilité; la liberté performative ressemble à un Mardi Gras sous stéroïdes, tandis que les compétences et le soutien des survivants qui permettent une occupation impromptue ou planifiée témoignent d'un dangereux mépris de la loi et de ce sens moins formel de la justice qui s'enorgueillit d'être attentif aux droits des résidents et des quartiers, ainsi qu'aux besoins des mal-logés;
- Il est inévitable, devant la prolongation d'un accueil tiède et méfiant, que des considérations sur la durabilité, l'occupation, les droits, les libertés, exposent et contrecarrent l'incohérence égoïste de la compréhension de ce que signifie et légitime la liberté.



LE DEVOIR DE LOYAUTÉ ET LE TRAVAIL ACADÉMIQUE

- Les arguments en faveur de l'acceptation du devoir de loyauté comme s'appliquant au personnel académique, ainsi qu'aux fiduciaires officiels siégeant au conseil d'administration, doivent reconnaître que le statut d'employé entraîne des obligations contractuelles, mais ils ne doivent pas concéder deux revendications faites dans de tels contextes par l'employeur : premièrement, le devoir de loyauté du personnel académique est dû aux intérêts de l'institution tels qu'ils sont définis par ses dirigeants (la position sous-jacente de l'AUCC/UC); deuxièmement, l'assimilation du travail académique au travail en général (comme l'illustrent les autres syndicats sur les campus) permet à d'autres **instances collégiales** de fonctionner plus « correctement » et « librement » parce qu'elles sont dominées par la **direction** et ne la critiquent pas;
- Mais un compromis fait pour garantir les avantages de la certification (y compris la clarté et l'applicabilité) ne restreint pas les droits du personnel académique à déterminer où se trouve sa **loyauté** et comment il comprend et agit en fonction de son sens du **devoir**.

LE DEVOIR DE LOYAUTÉ ET L'EXCEPTIONNALISME ACADÉMIQUE

- Le devoir de loyauté, lorsqu'il est aligné sur une histoire prudente d'autonomie institutionnelle et de purges de professeurs, aide à clarifier pourquoi ce devoir doit être refusé lorsqu'il représente un cheval de Troie pour l'université marchande et capitaliste;
- Son acceptation et sa transcendance stratégiquement étroites contribuent à **révéler** et à **légitimer** la migration des principaux droits et obligations collégiaux des sénats, conseils et comités superposés qui agissent comme des chambres d'écho et des chambres étoilées de la direction, vers des lieux de négociation collective où la conduite et l'applicabilité sont de meilleurs garants de l'intégrité académique, d'une politique saine, de l'intérêt public et de la liberté académique tels que compris, promus et protégés par l'ACPPU.

SUITE

- L'exceptionnalisme académique peut être facilement attaqué comme un simple privilège de guilde.
- De telles attaques doivent être anticipées et traitées avec audace lorsqu'elles se produisent, non pas par une attitude suffisante ou défensive, mais par une référence stratégique aux contributions étonnantes que le milieu universitaire canadien apporte en temps ordinaire, mais aussi *in extremis* : en période de COVID et de défis extrêmes similaires – un bon nombre d'entre elles sont faites *bénévolement*, et toutes sont faites dans des contextes de récompense qui mettent en évidence l'accumulation obscène des parasites et des profiteurs.
- Le personnel académique ne s'enrichit pas mais tombe malade, il est hanté par l'inefficacité et le manque d'authenticité, pendant la pandémie. Il devrait y avoir une « loi » contre cela!

UN NOUVEAU FRONT ACADÉMIQUE EN FORMATION

- Le portrait national : l'ACPPU; la Société royale du Canada; Universités Canada; les conseils subventionnaires fédéraux; la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants; la Fédération canadienne du travail ...
- Votre portrait provincial : tous les syndicats de campus de tous les établissements postsecondaires et la Fédération du travail de votre province.

CONTRE L'APAISEMENT DE L'IGNORANCE VOLONTAIRE

- La liberté académique, associée au devoir de loyauté dans son sens juridique étroit et dans son sens plus large de justice, offre une base indispensable pour s'attaquer à la déraison dans ses formes virulentes actuelles;
- Et cela doit être fait par les membres du personnel académique, quel que soit leur statut d'emploi ou leur ancienneté disciplinaire, tous sûrs de comprendre la nature des enjeux actuels et les leçons du passé, récent ou lointain;
- Oser savoir, certes, mais oser aussi partager ce savoir d'une manière qui souligne la différence entre le courage éduqué et l'audace non informée, et le faire dans l'attente de l'admiration et de la gratitude mais sans crainte (encore plus) de représailles.